

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 19 MAI 2026**

Sous la Présidence de Nathalie PETER, 2^{ème} adjointe au Maire,
pour le Maire empêché, Michèle ESCHLIMANN, Présidente de droit du CCAS,
pour le 1^{er} adjoint au Maire empêché, Jean-Philippe HARTMANN

Nombre de membres en exercice : 8 présents : 7

Membres présents :

Mmes PETER Nathalie, WALTER Céline, BATZENSCHLAGER Maïté, PRETAT Stéphanie, M. PELISSIER François, Mmes ARNOULD Marie-José, HETZEL Michèle.

Membre absent ayant donné procuration :

M. LEISER Gérard donne procuration à Mme WALTER Céline

**N° 10 /2026 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-4 à L123-9,

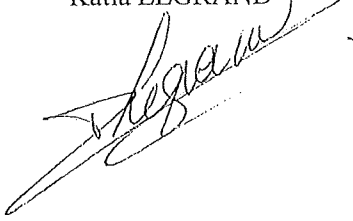
VU le décret n°95-562 du 6 mai 1995 et notamment son article 19,

CONSIDERANT, qu'en application de la réglementation susvisée il incombe au Conseil d'Administration d'établir son règlement intérieur,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte le projet de règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale de Wasselonne tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La secrétaire de séance
Katia LEGRAND



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
En vertu de sa transmission au contrôle de légalité,
Et de sa publication sur le site internet
De la commune le 26 mai 2026



pour le Maire empêché, Michèle ESCHLIMANN,
Présidente de droit du CCAS,
pour le 1^{er} adjoint au Maire empêché,
Jean-Philippe HARTMANN,
Nathalie PETER, 2^{ème} Adjointe au Maire,